

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1412

présenté par
M. Mathiasin

ARTICLE 21

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« , par dérogation, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer les mots « par dérogation » qui ne sont pas pertinents.

En effet, d'une part, d'un point de vue rédactionnel, il est antinomique d'employer successivement « également » et « par dérogation ».

D'autre part, il est inutile d'insister sur le fait que l'instruction dans la famille est une dérogation au principe de l'instruction à l'école, puisqu'il est indiqué, dans la même phrase, que l'instruction dans la famille est soumise à des conditions.